

Mairie de



33 rue de Curzay  
17230 LONGEVES

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 26 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le mardi 26 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick BLANCHARD, maire.

Etaient présents : M. BLANCHARD, M. LECORGNE, M. BERTHELOT, Mme BOUTIN, Mme CRAMAIL, M. GUILLOTON, Mme LEGER, M. MACAUD, Mme THIERY formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : MM. CHAMPION, FERRET, MEMON Stéphane, Mmes METRAS et RADON.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Carole THIERY

### **Délibérations**

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- approuve, (8 votants), les comptes administratifs présentant pour la commune un excédent global de 99 040 €, pour le local commercial un excédent global de 10 677,03 € et pour le lotissement « La Vincent » un déficit global de 31 016,97 €
- approuve les comptes de gestion 2010 du receveur, identiques aux comptes administratifs
- décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit : pour la commune une affectation complémentaire en réserves pour l'investissement de 296 778,86 € et un excédent de fonctionnement reporté de 99 040,00 €, pour le local commercial un excédent de fonctionnement reporté de 10 677,03 € et pour le lotissement un excédent de fonctionnement reporté de 683 804,45 €
- Fixe les taux comme l'an dernier, à savoir : taxe d'habitation 13,98 %, foncier bâti 19,40 % et foncier non bâti 57,98 %
- le budget primitif de l'exercice 2011 qui s'élève en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement à 597 203,00 euros et en section d'investissement à 518 952,86 euros
- le budget du local commercial de l'exercice 2011 qui s'élève en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement à 14 427,03 euros
- le budget du lotissement "la Vincent" de l'exercice 2011 qui s'élève en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement à 1.562.840,48 euros et en section d'investissement à 1.431.379,81 euros
- approuve le devis de 1679,18 euros TTC pour la réfection du plafond de la salle des fêtes
- vote une subvention de 100 euros pour le Secours Catholique
- décide de remplacer le véhicule municipal de préférence par un véhicule d'occasion.

### **Questions diverses**

- 1<sup>er</sup> mai
- 8 mai
- Parcours santé

Vu par nous, Maire de la commune de LONGEVES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le 6 mai 2011

Le Maire, Patrick BLANCHARD